



## Instruction de Service

N° 03/2025

---

Objet/Concerne : Procédure accident/incident

---

Destinataire(s) : Agents de conduite

---

Date : 30.04.2025

Auteur : Responsable du service formation

Valable dès : immédiat

---

Chères collaboratrices,  
Chers collaborateurs,

En cas d'accident ou d'incident vous êtes responsable de la sécurité des clients. Pour vous aider à réagir lors de ces situations une procédure en cas d'accident et d'incident existe et est disponible dans le manuel du conducteur.

Veuillez prendre connaissance de la procédure ci-dessous et de l'appliquer en cas d'accident/incident

## **Comportement en situation d'urgence**

### **1 Observer :**

- Évaluer la situation
- Que s'est-il passé ?
- Qui est impliqué ?
- Qui est blessé ?

### **2 Réfléchir :**

- Écarter tout danger pour les sauveteurs
- Écarter tout danger pour d'autres personnes
- Écarter tout danger pour les victimes

### **3 Agir :**

- Protection personnelle
- Protéger le lieu de l'accident
- Couper les moteurs
- Donner les premiers secours
- Aviser la RCT et Sécurité Globe

**Le conducteur a le devoir de porter secours, il le fera dans la mesure de ses connaissances et de ses moyens.**

Nous vous prions d'appliquer dès à présent cette procédure.

Avec mes cordiales salutations.

Le responsable du service formation

Amiot Anthony